Service de logopédie, psychologie, psychomotricité Glâne-Veveyse
COMMENTAIRES COMPTES 2022

	CHARGES
	Les comptes ont été révisés par Mme Decoppet de la Fiduciaire Butty, mandatée par l'association du SLPP-GV, le 3 avril et présentés au comité de direction le 26 avril 2023
301	**Traitements du personnel**
	Salaires versés selon l'échelle des traitements 2022 du personnel de l'Etat. - augmentation annuelle (palier) donnée au 01.01.2022
	Les dotations en EPT reconnues par le Sesam pour l'année 2022 sont les suivantes: Logopédie : thérapeutes 11.09 EPT Psychologie : thérapeutes 5.61 EPT Psychomotricité : thérapeutes 2.54 EPT Totalité thérapeutes : 19.24 EPT Cependant, au maximum 5% de la dotation totale peut être accordée à une autre mesure pédago-thérapeutique, ainsi le 5%, soit 0.96 EPT ont été considérés pour la psychomotricité, initialement déjà en dépassement. EPT engagée en 2022 : Logopédie : 10.68 EPT Psychologie : 4.55 EPT Psychomotricité : 3.50 EPT et 1,618 EPT de remplacement congé maladie Totalité thérapeutes comptes 2022 : **20.348 EPT**
2199.3000.00	**Jetons de présence des membres des autorités et des commissions**
	Augmentation dûe à un nombre élevé de séances en vue de l'engagement du futur directeur et des responsables de secteur
2199.3010.01	**Traitements du personnel direction**
	Augmentation dûe au changement de classe du directeur (selon Evalfri) non connu lors de l'élaboration du budget
2199.3010.05	**Traitements du personnel psychomotriciens**
	Augmentation dûe à l'augmentation des EPT, 3.50 EPT au lieu de 3.10 dès le 01.04.2022 Augmentation dûe au remplacement congé maladie (indemnité à 80%)
2199.305	**Cotisations patronales**
	Elles découlent des salaires
2199.3052	**Cotisations patronales caisse de pension**
	Augmentation selon la nouvelle réforme du plan de prévoyance professionnelle du personnel de l'Etat entrée en vigueur le 1er janvier 2022, non connue lors de l'établissement du budget 2022
2199.3052.09	**Recapitalisation caisse de pension**
	Un cinquième de la participation sur 5 ans (2022-2026) à la recapitalisation de la caisse de pension (montant total frs. 571'743.35). La part du Sesam reçue en une seule tranche est de frs 281'012.- La participation communale de 2022 est de frs 63'788.- et la participation cantonale de 2022 est de frs 56'212.- Le solde de la participation cantonale de frs 224'800.00 se trouve au passif dans le compte .20400.01
2199.3091.00	**Frais de recrutement du personnel**
	Augmentation dûe à la publication de plusieurs annonces (engagement psychologie, logopédie, direction)
2199.3132.03	**Frais de gestion du SPO**
	Augmentation liée à l'augmentation du nombre de personnel
2199.3134.01	**Primes d'assurances choses**
2199.3134.02	**Primes d'assurances protection juridique**
	Le compte "Prime d'assurances" a été séparé en deux afin de correspondre au PP du Sesam.
2199.3160.00	**Loyers**
	Augmentation dûe à l'inclusion dans le poste loyers des places de parc de Châtel-St-Denis devenues payantes.
2199.3401.00	**Intérêts passifs des engagements financiers**
	Ajout de ce compte pour pouvoir comptabiliser les intérêts et commissions, précédememnt comptabilisés sous Frais bancaires
	REVENUS
2199.4501.00	Dissolution de la réserve non admises sous MCH2, obligatoire lors du passage à MCH2
2199.4631.00	Subventions canton
	Le Sesam fixe, par année civile, la dotation en EPT des thérapeutes et des responsables de secteur. Il subventionne le 50% des frais afférents à l'accomplissement normal des tâches, soit les charges salariales (y compris charges sociales) des thérapeutes et responsables de secteur ainsi que les coûts de fonctionnement considérés limité au 10% du total des charges salariales des thérapeutes et responables de secteur
2199.4632.00	Subventions communes
	Selon le modèle de financement du Sesam, la part des salaires non considérés est entièrement à charge des communes. 1.618 EPT de dépassement annuel lié au remplacement des congés maladie de deux psychomotriciennes, dépassement entièrement à charge des communes qui équivaut à frs 13'905.45